



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

Délibération n° DEL_160_2023 _ Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

1DOCUMENT - Publié le 22 décembre 2023







HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

© 03 85 39 71 00 Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE